

**RENNES METROPOLE**  
**BOURSES DE SOUTIEN A LA MOBILITE « ENTRANTE »**  
**DES DOCTORANTS ETRANGERS**

**APPEL A PROJET**

**Accueil de doctorants étrangers pour des séjours à Rennes**  
**entre septembre et décembre 2013**

**Objectif** : développer la mobilité des doctorants étrangers vers les établissements de l'agglomération rennaise afin de renforcer les coopérations internationales des laboratoires.

**Descriptif du dispositif** : Des bourses de soutien à la mobilité de 800 € /mois seront attribuées pour des séjours de 3 mois minimum et versées directement au lauréat. Un arrêté d'attribution détaillera les conditions de versement de l'aide. L'aide est plafonnée, au total, à 6 mois par candidat. L'aide de Rennes Métropole doit servir à couvrir les dépenses engendrées par le séjour du doctorant hors de sa résidence habituelle. La bourse n'est pas cumulable avec d'autres aides du même type émanant d'autres institutions.

**Les critères de recevabilité** :

- Etre inscrit en doctorat et effectuer ses recherches dans le laboratoire d'un établissement de recherche étranger ;
- Effectuer un séjour de 3 mois minimum dans un laboratoire d'un établissement de recherche de l'agglomération rennaise, dans le cadre de la thèse ;
- Bénéficier d'une lettre d'invitation de l'équipe d'accueil ;
- Prévoir une présence dans le laboratoire rennais entre septembre et décembre 2013.

**Constitution du dossier** :

Le dossier type doit être accompagné :

- D'une lettre de motivation et un Curriculum Vitae ;
- D'une lettre de l'équipe d'accueil rennaise précisant les conditions et les dates de séjour ;
- Le cas échéant, de la convention de partenariat ;
- D'un état des relations entre les deux laboratoires ;
- Du RIB du candidat ;
- D'un descriptif sommaire du projet de collaboration entre les deux laboratoires ;
- De l'avis du ou des responsables de thèse.

Les dossiers seront accompagnés d'un avis motivé du responsable de l'Ecole Doctorale rennaise, dans la limite de 5 dossiers par école doctorale.

**Le dossier complété est à retourner avant le 15 mars 2013**  
**aux secrétariats des Ecoles Doctorales**  
**VAS, SDLM, MATISSE et SHOS**

**La sélection des candidats sera communiquée par Rennes Métropole**  
**au mois de mai 2013**